

Questions orales

LA RÉFORME DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES—LA DATE DE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre que le gouvernement n'a pas l'intention de contester la compétence du coroner. De façon générale les Canadiens en ont ras le bol du système actuel des libérations conditionnelles. Ils craignent que des détenus dangereux ne soient relâchés pour être mis dans des centres de détention sans surveillance convenable.

Il y a deux mois, le solliciteur général annonçait un projet de réforme du système canadien des libérations conditionnelles. Il nous a promis un projet de loi dans quelques semaines. Deux mois se sont écoulés depuis. Quand le gouvernement a-t-il l'intention de donner suite à l'engagement pris par le solliciteur général de présenter un projet de loi de réforme de la justice pénale et notamment du système des libérations conditionnelles au Canada?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le solliciteur général a pris l'initiative d'apporter des modifications au système des libérations conditionnelles. Il a parcouru le pays et a entendu plusieurs groupes. C'est une façon de procéder qui exige du temps pour avoir la participation du public. Nous espérons établir et présenter très bientôt un projet de loi à la Chambre.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DE CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LES DISCUSSIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au vice-premier ministre, concerne l'indemnisation des Canadiens d'origine japonaise qui, comme il le sait pertinemment, est une question d'honneur, national et personnel.

Dans ses réponses à mes questions d'hier, le premier ministre a laissé entendre que le gouvernement traitait avec la *National Association of Japanese Canadians*. Cependant, le président de cette association m'a dit ce matin qu'aucune rencontre n'est prévue pour discuter d'une indemnisation possible.

Le vice-premier ministre, qui administre la politique de multiculturalisme du gouvernement, entend-il organiser des rencontres sérieuses avec la *National Association of Japanese Canadians* au sujet du dédommagement des intéressés?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai pas à m'occuper de la politique de multiculturalisme. Le ministre responsable de la question s'en charge fort bien; il accomplit, selon moi, de l'excellent travail.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je peux garantir au député qu'il est saisi de cette question extrêmement délicate et importante, et selon

moi, le premier ministre a montré hier la sincérité du gouvernement pour ce qui est de tenter de résoudre cette question. Je tiens à dire au député, comme le premier ministre l'a fait hier, que nous espérons trouver une solution à cette question dans un avenir très rapproché.

• (1140)

ON DEMANDE DE PRENDRE DES MESURES POUR PARVENIR À UNE INDEMNISATION INDIVIDUELLE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre qui s'efforce certes de reconnaître les besoins en matière de multiculturalisme. Le vice-premier ministre va-t-il prendre le genre de mesure que personne n'a pris jusqu'à maintenant, afin de sortir de l'impasse où l'on est et de parvenir à une indemnisation individuelle pour les intéressés? Une mesure de ce genre s'impose, si l'on veut parvenir à un règlement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, selon moi, l'engagement personnel du premier ministre en l'occurrence est tout à fait clair à en juger par les réponses qu'il a données à la Chambre hier. Le ministre d'État au Multiculturalisme a rencontré à quelques reprises les dirigeants de la collectivité japonaise. J'ignore au juste si d'autres rencontres sont prévues, mais on examine à l'heure actuelle des recommandations. Je peux au moins préciser cela au député. Je suis persuadé que lorsque ces recommandations auront été étudiées et qu'on y aura donné suite, d'autres discussions auront lieu, mais je peux déjà garantir au député que des progrès sont réalisés.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES RÉGIMES D'ÉPARGNE-ACTIONS

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je m'intéresse à la question qu'a soulevée hier le chef de l'opposition officielle au sujet de la capacité du gouvernement du Québec, ou de n'importe quel gouvernement provincial, d'établir ou de gérer de nouveaux régimes d'épargne-actions une fois que l'Accord de libre-échange sera en vigueur. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'Accord de libre-échange empêche...

Mme Copps: Qui a écrit cela, Jim?

M. Jepson: ... le Québec, ou n'importe quelle autre province d'encourager les gens à investir dans leur économie par l'entremise de régimes d'épargne-actions ou de mettre en oeuvre d'autres mesures financières du genre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je précise que ma réponse d'hier portait expressément sur les régimes d'épargne-actions du gouvernement fédéral, mais je puis en élargir la portée et vous assurer que l'Accord de libre-échange n'empêche pas...